

# *Le municipal*



**Port-Daniel-  
Gascons**

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

*Avril 2022*  
*Volume 22, N° 1*

## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**District #1 :** François Beaudin  
Téléphone : (418) 396-5511

**District #2 :** Jo-Annie Castilloux  
Téléphone : (418) 616-2419

**District #3 :** Denis Langlois  
Téléphone : (418) 752-4157

**District #4 :** Marc-Aurèle Blais  
Téléphone : (418) 680-2918

**District #5 :** Marie-Ève Allain  
Téléphone : (418) 689-0874

**District #6 :** Sylvie Blais  
Téléphone : (418) 396-2304

**Maire :** Henri Grenier  
Téléphone : (418) 751-3156



PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI, 11 AVRIL, LUNDI 9 MAI,  
LUNDI 13 JUIN

## MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après un rude hiver froid et enneigé, le printemps m'apparaît bienvenu!

Le ruissellement des cours d'eau, le chant des oiseaux, le bourgeonnement et la floraison des plantes, l'apparition du gazon sur les parterres et le réchauffement de la température sont des aspects de la vie exprimant la joie, le bien-être et le réconfort.

Le printemps, c'est aussi l'occasion du grand ménage et à cet effet, j'invite la population à nettoyer leur terrain ainsi que le contour de leur résidence. C'est de cette façon que tous et chacun, nous pouvons contribuer à l'embellissement de notre municipalité et aux joies et au bonheur de la saison estivale qui en découlent.

Sur ce, je me joins aux membres du conseil municipal et aux employés de la municipalité pour vous souhaiter une agréable saison printanière ainsi que de joyeuses Pâques.

Henri Grenier, maire















# COLLECTE 2022

## B : Port-Daniel-Gascons

### AVRIL

LUNDI	MARDI
5 	5 
11 	12 
19 	19 
25 	26 

### MAI

LUNDI	MARDI	VENDREDI
3 	3 	
9 	10 	
17 	17 	
23 	24 	27 
30  	31 	

**Les encombrants seront ramassés le 30 mai**

### JUN

LUNDI	MARDI
6 	7 
13 	14 
20 	21 
27 	28 



## RÉGLEMENTATION

### REMORQUES, CONTENEURS ET AUTRES TYPES DE BÂTIMENTS PROHIBÉS

Veillez prendre note qu'il existe un règlement qui régit l'usage d'équipements de transport utilisés à d'autres fins.

Tout véhicule ou moyen de transport, en ordre de marche ou non, tels que wagon de chemin de fer, autobus, bateau, boîte de camion, conteneur, remorque ou autre véhicule de même nature sont prohibés pour abriter des personnes ou pour servir de bâtiment principal ou accessoire.

Cette réglementation est applicable sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons. Quiconque contrevient à ces dispositions commet une infraction et est passible d'une amende.

Source : MRC du Rocher-Percé

# BRANCHEMENT ILLÉGAL SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉGOUT SANITAIRE

## RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL

Le but de ce rappel est, qu'un volume d'eau trop élevé de drainage illégal dans les postes de pompage, provoque des débordements.

### EXTRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET DU RÉSEAU D'ÉGOUT

#### **Article 5 : Exigence relative à un branchement aux égouts (sanitaires ou pluviaux) :**

*5.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état de fonctionnement, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.*

*5.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.*

#### **Article 6 : Protection et entretien des équipements d'aqueduc et d'égout**

*6.4 Il est strictement interdit de brancher tout drain de sous-sol ou tout drain pluvial au réseau public d'égout sanitaire.*

#### **Article 7 : Surveillance**

*7.4 Les officiers de la municipalité préposés au service de l'aqueduc et d'égout auront droit entre 7H du matin et 7H du soir de visiter toute propriété immobilière ainsi que l'intérieur et l'extérieur de tout bâtiment desservi par lesdits réseaux afin de constater l'état de la tuyauterie et des appareils qui y sont branchés et voir si l'eau n'est pas gaspillée, faire un recensement ou pour toute autre cause en rapport avec l'aqueduc et l'égout.*

## **Article 8 : Droits et pouvoirs de la municipalité**

*8.4 La municipalité de Port-Daniel-Gascons ne sera pas responsable des dommages causés par le refoulement des eaux d'égout public dans les bâtiments quand de tels dommages auront été occasionnés par l'absence, la défectuosité ou le mauvais fonctionnement de soupapes ou autres dispositifs automatiques de sûreté sur les drains privés de toute construction.*

## **Article 15 : Sanctions pénales**

*15.1 Toute personne qui contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et encourt les amendes minimales et maximales suivantes :*

- 1) pour une première infraction, une amende minimale de 100\$ et maximale de 150\$, plus les frais;*
- 2) pour une deuxième infraction à une disposition du règlement, à laquelle elle avait plaidé coupable ou avait été trouvée coupable depuis au moins douze mois de la date du prononcé de la sentence (sur la deuxième infraction), d'une amende minimale de 150\$ et maximale de 250\$, plus les frais;*
- 3) pour toute infraction à une disposition du présent règlement, à laquelle elle avait plaidé coupable ou avait été trouvée coupable, à deux reprises ou plus, depuis au moins douze mois de la date du prononcé de la sentence (sur toute infraction subséquente à la deuxième) d'une amende minimale de 250\$ et maximale de 300\$, plus les frais.*

Alain Blais,  
directeur des travaux publics



## SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION EN SITUATION D'URGENCE

La municipalité de Port-Daniel-Gascons en partenariat avec les municipalités de la MRC du Rocher-Percé ont signé une entente de services pour la mise en œuvre de l'application *Web Memento Urgence* permettant aux citoyens de s'enregistrer à une liste de diffusion pour recevoir des alertes, de la part des autorités municipales lorsqu'une situation dite urgente se présente.

### **POURQUOI ?**

La municipalité de Port-Daniel-Gascons pourra diffuser des messages d'alertes via texto ou SMS sur les téléphones cellulaires pour informer ou alerter en cas de bris ou de sinistre urgent tel que :

- Les avis de non-consommation d'eau
- les avis d'ébullition d'eau
- les avis d'évacuation
- les pannes électriques
- ou toute autre situation d'urgence

La municipalité pourra cibler un secteur en particulier ou l'ensemble de la population pour les aviser de la situation et des mesures à prendre. Pour que ce moyen d'alerte soit efficace, il faut être inscrit au système d'alerte automatisé pour recevoir les messages.

### **Comment s'inscrire ?**

Aller sur le site Memento Alerte SMS publique, choisir la MRC du Rocher-Percé et la municipalité de Port-Daniel-Gascons, le secteur (Port-Daniel ou Gascons) et remplir l'ensemble des champs demandés. En tout temps, vous pouvez modifier les données inscrites et vous devez vous assurer que vos coordonnées soient mises à jour.

Merci de votre collaboration !



Pour y accéder :

1. Dans la zone de recherche Google
2. Vous inscrivez l'adresse suivante : [mmnto.ca/fr/](http://mmnto.ca/fr/)



## LES SERVICES DE MEMENTO

Memento offre un service d'alerte SMS pour la gestion des matières résiduelles, pour les sports et pour la sécurité civile.

[Matières résiduelles](#)

[Sécurité civile](#)

[Sports](#)

- 
3. Sélectionner l'onglet **SÉCURITÉ CIVILE**
  4. Ensuite MRC Rocher-Percé
  5. Cliquer sur **MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**
  6. Le secteur dans lequel vous êtes Port-Daniel ou Gascons

## ALERTE SMS POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

### MRC DU ROCHER-PERCÉ MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS GASCONS

Remplissez le formulaire suivant pour vous inscrire à notre liste de diffusion.

Vous pouvez vous inscrire à plusieurs secteurs en remplissant le formulaire plusieurs fois.

Vous pouvez aussi voir votre profil pour vous désabonner. [Voir mon profil](#)

#### INSCRIPTION RAPIDE

The registration form consists of several input fields and a checkbox, with callout boxes pointing to each field:

- Rue:** A text input field containing ".....". A callout box points to it with the text "SÉLECTIONNEZ VOTRE RUE".
- Numéro de cellulaire:** A text input field containing "\_\_\_-\_\_\_-\_\_\_". A callout box points to it with the text "NO CELLULAIRE COMPAGNIE DE TÉLÉPHONIE".
- Fournisseur:** A text input field containing ".....". A callout box points to it with the text "NO CELLULAIRE COMPAGNIE DE TÉLÉPHONIE".
- Adresse courriel:** A text input field containing "@". A callout box points to it with the text "VOTRE ADRESSE COURRIEL".
- Checkbox:** A checked checkbox with the text "J'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisation de Memento."
- Button:** A button labeled "S'INSCRIRE".

7. Cliquer sur s'inscrire, vous êtes maintenant inscrit au service d'alerte SÉCURITÉ CIVILE

## POUR NOUS CONTACTER



**418-396-5225**

Réception et taxation : poste 1  
Inspecteur municipal : poste 2  
Directeur des travaux publics : poste 3  
Bibliothèque : poste 4  
Loisirs, culture et tourisme : poste 5  
Restaurant de l'aréna Marco-Sébastien Cyr : option 1  
Activités de l'aréna Marco-Sébastien Cyr : option 2  
Bureau d'accueil touristique : option 3  
Parc Colborne : option 4  
CPA La Souche : option 5  
Directeur des loisirs, culture et tourisme : option 6  
Service Incendie : poste 6  
Administration : poste 7  
Comptabilité : option 1  
Secrétariat : option 2  
Direction générale ou adjointe à la direction : option 3  
Bureau du maire : poste 8

---

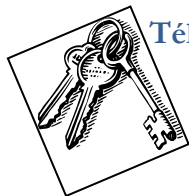
**HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX  
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS**

Du lundi au jeudi

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 Fermé en PM

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-5588



**POINT DE SERVICES DE GASCONS  
BIENTÔT RÉOUVERTURE**

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Téléphone : 418-396-5400

Télécopieur : 418-396-2333

**Les bureaux municipaux seront fermés :**

**VENDREDI SAINT : 15 AVRIL**

**LUNDI DE PÂQUES : 18 AVRIL**

**JOURNÉE DES PATRIOTES : 23 MAI**



**PROCHAINE PARUTION : JUIN 2022**

**Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez-nous les faire parvenir au :**

**Courriel : [gascons@munpdg.ca](mailto:gascons@munpdg.ca)**

**Fax : 418-396-5588 (identifiés pour le bulletin municipal)**

**Courrier : 494, route 132 Port-Daniel Qc G0C 2N0**